

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL**Séance du mardi 02 avril 2024**

2024 – 039	NOMBRE DE MEMBRES
	<ul style="list-style-type: none">- Afférents au Conseil Municipal : 23- En exercice : 23- Qui ont pris part à la délibération : 22
	Date de la convocation : 26/03/2024
	Date d'affichage : 26/03/2024

L'an Deux Mil Vingt Quatre le mardi 02 avril à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Henri BEDAT, Maire,

Présents : MM. et Mmes BEDAT, VILATON, BEZIAT-RICARD, CAZENAVE, WLUSEK, ETIENNE, CHAUPRADE, HOURQUET, BIARNES, CONSTANTIN, SEIRACQ, MARIMPOUY, DARRACQ, DEHEZ, LAHONTAN, LARROQUE.

Excusés et procurations :

M. FOURNET a donné procuration à Mme HOURQUET

Mme LAGRASSE a donné procuration à Mme BEZIAT-RICARD

M. GATUINGT a donné procuration à M. SEIRACQ

M. LABAT a donné procuration à M. VILATON

Mme MESPLEDE a donné procuration à M. BEDAT

Mme LABUXIERE a donné procuration à M. LARROQUE

Absents : Mme EDE

Secrétaire de séance : Mme Pierrette WLUSEK

OBJET :**ONF – PROGRAMME DES TRAVAUX ET MAITRISE D'ŒUVRE 2024**

L'ONF a adressé, pour approbation, le programme des travaux et la maîtrise d'œuvre concernant les travaux à réaliser en forêt communale pour l'année 2024.

Après avoir oui le rapporteur,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré
A L'UNANIMITE,**



APPROUVE le programme prévisionnel des travaux à réaliser en forêt communale pour l'année 2024 tel que présenté ci-après :

	Travaux prévus Montant HT
PROGRAMME D'ACTION PATRIMONIAL	
Travaux en régie communale	10 770,00 €
Travaux sylvicoles pin maritime	35 850,00 €
Travaux sylvicoles peupliers	5 840,00 €
Travaux d'infrastructures	7 850,00 €
TOTAUX	60 310,00 €

ACCEPTTE le montant des frais de maîtrise d'œuvre de 12%.

AUTORISE M. le Maire à signer le programme des travaux ainsi que tout document afférent à ce programme.

Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal
Pour copie conforme
Suivent les signatures

Fait à Saint Vincent de Paul le **03 avril 2024**

Le Maire,

Henri BEDAT



VOTE :

Pour	22
Contre	00
Abstention	00

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Identifiant unique : 040 – 214002834 – 20240402 – DE2024039
et publication ou notification le

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par courrier Villa Noulibos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr>).